

# Chiffres-clés France sur l'emploi

## L'emploi salarié

### Evolution annuelle

	Au 31.12.2007	Evolution 2006/2005
Effectif salarié Unédic	16 612 000	+ 2,0 %

Source : Unédic 06/08

## L'emploi cadre

### Evolution annuelle

	au 31.12.2006	Au 31.12.2007*	Evolution 2007/2006
Effectif cadre Agirc (article 4 et 4 bis)	3 205 252	3 269 357	+ 2,0 %

\*effectif provisoire

Source : Agirc 07/08

## L'emploi intérimaire

### Emploi dans l'intérim en fin de mois

	Au 30.09.2008	Evolution Annuelle	Evolution Mensuelle
Emploi intérimaire	625 100	- 9,9 %	- 3,6 %
% de cadres et professions intermédiaires	8,7	- 9,6 %	-

Source : Unédic 11/08

### Emploi dans l'intérim en équivalents-emploi à temps plein

	2 <sup>e</sup> trimestre 2008	Evolution Annuelle	Evolution trimestrielle
Ensemble des intérimaires	628 000	- 2,5 %	- 5,6 %
Cadres *	9 600	- 11,9 %	- 5,5 %
Dont : Industrie	3 900	- 21,5 %	- 7,2 %
Construction	500	- 31,0 %	- 13,3 %
Tertiaire	5 000	- 3,4 %	+ 2,6 %

Source : DARES, Etudes et statistiques 11/08

## Contrat à durée déterminée

*Part trimestrielle*

*(En %)*

	3 <sup>e</sup> trimestre 2007	4 <sup>e</sup> trimestre 2007	1 <sup>er</sup> trimestre 2008	2 <sup>e</sup> trimestre 2008
Salariés en CDD	6,8	6,9	6,7	7,4

Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre* 09/08

## Chômage

*Demandeurs d'emploi*

*DEFM catégorie 1 (stock)*

	Au 30.09.2008	Evolution 2008/2007	Evolution 2007/2006
Ensemble	1 992 471	+ 0,8 %	- 9,0 %
Cadres	145 759	- 6,4 %	- 13,8 %
% de cadres	7,3		

Source : Anpe / Ministère des affaires sociales 11/08

## Chômeurs indemnisés

*(stock)*

	Au 30.09.2008	Evolution 2008/2007	Evolution 2007/2006
Ensemble	1 829 287	- 4,8 %	- 10,5 %
Cadres	111 362	- 7,5 %	- 17,9 %
% de cadres	6,1		

Source : Unédic 11/08

## Offres d'emploi cadre

	Octobre 2008	12 derniers mois	Evolution 12 mois
Postes Apec	26 883	304 052	+ 39 %

Source : Apec 11/08

## Recrutements cadres et promotions internes du secteur privé

	Réalisés 2007	%	Prévisions 2008
Débutants	47 900	23	De 43 000 à 49 000
Jeunes cadres	62 400	30	De 62 000 à 69 000
Cadres confirmés	97 900	47	De 93 000 à 103 000
<b>Ensemble des recrutements</b>	<b>208 200</b>	<b>100</b>	<b>De 200 000 à 219 000</b>
<b>Promotions internes</b>	<b>50 700</b>	<b>-</b>	<b>De 53 500 à 56 500</b>

Source : Panel Entreprise Apec 2008

## Données sociales

<b>Plafond mensuel 2008 de la sécurité sociale</b>	<b>2 859 Euros</b>
--	--------------------

Source : J.O. 12/08

<b>SMIC mensuel 2007 (pour 151,67h de travail - 35h hebdo)</b>	<b>1 308,88 Euros</b>
--	-----------------------

Source : J.O. 29/04/08



## Cadres : définitions

Il n'y a pas de définition légale du cadre. Plusieurs sources ont leurs propres définitions.

### Les cadres au sens de l'AGIRC

L'Agirc recense les cotisants cadres en activité en deux catégories :

- **Art. 4** : Les ingénieurs et les cadres

Les personnes qui exercent des fonctions de direction et les médecins lorsqu'ils sont assimilés salariés au sens de la Sécurité sociale, les VRP ayant qualification de cadres,...

- **Art. 4 bis** : Les « assimilés cadres »

Dans le cas de classifications agréées par l'Agirc, conventions ou accords conclu sur le plan national ou régional, des employés, techniciens ou agents de maîtrise sont comptabilisés dans la population cadre.

Le cas des « article 36 » : Par voie d'extension, certains salariés (chef d'atelier, contremaître et assimilé, collaborateur de coefficient hiérarchique au moins égal à 200), peuvent être affiliés à l'Agirc. A la différence des personnes recensées à l'article 4bis, la population de l'Article 36 n'entre pas dans l'estimation de la population cadre.

### Les cadres au sens de l'Unédic

Ce sont les allocataires Unédic qui cotisaient à l'Agirc pour le dernier emploi. Ils sont identifiés pour leur permettre de bénéficier de points Agirc gratuits durant la période d'indemnisation du chômage.

Remarque : L'Unédic devenu Pôle emploi, cette définition ne devrait pas changer

### Les cadres au sens de INSEE

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a été élaborée par l'Insee pour classer les individus en fonction de leurs statuts ou de leurs activités sociales et professionnelles. L'appartenance à l'une de ces catégories est déclarative.

Les cadres d'entreprise sont identifiés sous la rubrique 3 de cette nomenclature PCS, ce qui constitue une approche socio-professionnelle restrictive. En effet, si les deux sous-catégories 37 et 38 regroupent l'essentiel des cadres du secteur privé, en sont exclus par exemple, les professionnels de l'information, les enseignants et les médecins, même s'ils sont salariés du secteur privé.

Catégorie 3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures

Catégorie 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

Catégorie 38 : Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise